



DES ARBRES REMARQUABLES

CETTE FICHE RÉPERTORIE DE FAÇON NON EXHAUSTIVE DIFFÉRENTES FAÇONS D'INVENTORIER, DE SAUVEGARDER ET DE METTRE EN VALEUR LES ARBRES REMARQUABLES. IL N'EXISTE PAS DE « FORMULE STANDARD » POUR MENER CES OPÉRATIONS, MAIS QUELQUES IDÉES, EXPOSÉES ICI, PEUVENT ÊTRE MISES À PROFIT.

Qu'est-ce qu'un arbre remarquable ?

Il est difficile de donner une définition de " l'arbre remarquable " ; elle sera toujours subjective. Il est cependant possible de préciser qu'il s'agit d'un arbre dont les caractéristiques sont " hors du commun ".

Il peut s'agir de :

- ses dimensions (circonférence du tronc, envergure de la frondaison, hauteur),
- son âge (mais celui-ci est souvent très difficile à estimer sauf si la plantation est liée à un fait historique),
- son histoire, des légendes ou des coutumes qui lui sont associées,
- son aspect singulier,
- sa particularité botanique (à maintenir)

Cela peut aussi concerner un groupe d'arbres (alignement par exemple) composé de végétaux non remarquables individuellement, mais dont la somme des individus forme une unité exceptionnelle.

Même si les critères de sélection sont définis avant l'inventaire, il n'est pas rare de rencontrer des arbres exceptionnels ayant des caractéristiques autres que celles qui ont été précédemment définies. L'appréciation de chaque recenseur est différente et le côté affectif de l'homme pour l'arbre est difficilement cadré par une définition rationnelle.

La notion d'arbre remarquable est relative à un territoire. Un arbre remarquable pour une commune ne sera pas forcément à l'échelle du Département ou de la Nation.

La réalisation de l'inventaire

■ Qui réalise l'inventaire ?

Beaucoup de démarches différentes peuvent être pratiquées.

Il peut s'agir d'un travail individuel ou collectif.

- Le recensement peut être réalisé par un individu passionné,
- Un inventaire collectif peut être réalisé à l'initiative d'un organisme ou d'une association qui fait ce recensement en interne,
- Un organisme (collectivité territoriale par exemple) peut coordonner l'action d'autres structures et des professionnels des secteurs du paysage, de la forêt et de l'environnement. Un comité de pilotage composé de représentants des différents organismes définit les démarches à suivre et statue ensuite sur l'intérêt des arbres recensés et sur les actions à mener pour sauvegarder et mettre en valeur ces arbres. Un certificat peut être attribué aux recenseurs pour qu'ils puissent justifier de leur action notamment auprès de propriétaires privés. Un bulletin d'information peut être envoyé aux recenseurs pour les informer de la progression de leurs actions.
- Il peut aussi s'agir de recensements réalisés par « le grand public » informé de l'opération par les médias, par des affiches et des bulletins disposés dans des lieux stratégiques (commerces par exemple). Les recenseurs sont alors moins contrôlables et ce type d'action peut poser des problèmes vis-à-vis du respect de la propriété privée. Il peut s'agir d'un concours.

■ Comment réaliser l'inventaire ?

Les recherches peuvent être menées dans les archives. Il est possible de retrouver des inventaires anciens ou des descriptifs de sites incluant des arbres d'exception et des cartes postales (archives du département, du Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), de la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN), de l'Office National des Forêts (ONF), ...).





INVENTAIRE, SAUVEGARDE & MISE EN VALEUR DES ARBRES REMARQUABLES

Les bulletins des sociétés savantes et des associations horticoles ou folkloriques du début du siècle dernier mentionnaient parfois des arbres intéressants.

Ces recherches se font au risque d'identifier des arbres aujourd'hui disparus.

Les sources principales de données sont les témoignages recueillis localement auprès de personnes sensibles à ce sujet (forestiers, paysagistes, élagueurs, randonneurs, chasseurs, naturalistes, historiens locaux, ...)

Un inventaire d'arbres remarquables n'est jamais terminé, même si les moyens mis en œuvre ont été importants. Il est courant de découvrir après la période d'inventaire des arbres qui sont passés " entre les mailles du filet " notamment dans des propriétés privées.

L'association A.R.B.R.E.S. (Arbres Remarquables : Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde) qui regroupe les passionnés de ce sujet, peut être consultée pour bénéficier de l'expérience de ses membres.

■ La fiche d'inventaire

Ce questionnaire doit regrouper plusieurs types d'informations.

La **localisation** de l'arbre doit être indiquée avec précision (adresse, localisation sur carte IGN au 1/25 000°, repérage sur plan cadastral). Le nom et les coordonnées du propriétaire et de la personne pouvant faire visiter l'arbre sont aussi indispensables.

La **description** de l'arbre doit mentionner l'essence, les dimensions (hauteur, circonférence du tronc mesurée à 1,3 m. du sol), l'âge, la forme, l'état sanitaire ainsi que l'histoire, les coutumes et les légendes et les autres particularités qui font que l'arbre est remarquable.

Des photos prises sous différents angles avec une échelle de référence sont indispensables.

Il est également important de mentionner sur la fiche d'inventaire le nom et les coordonnées du **recenseur**, ainsi que la date de visite.

Cette fiche peut être accompagnée d'une notice expliquant quelles sont les finalités et les modalités de l'inventaire. Une date butoir de restitution des fiches doit être précisée.

■ Le dépouillement des fiches d'inventaire

À l'issue de la période d'inventaire, les fiches sont classées de façon à regrouper les doublons puis un numéro est attribué à chaque arbre remarquable et à tous les documents afférents.

Les informations principales collectées pour chaque arbre peuvent être intégrées dans une base de données ou un tableur informatique qui facilitera les recherches et les tris multicritères.

À partir des fiches d'inventaire, il est nécessaire que des connaisseurs fassent une sélection des arbres en fonction de leur intérêt et des critères prédéfinis. Les arbres recensés ne sont pas tous exceptionnels. Les arbres les plus intéressants seront visités pour vérifier les données et confirmer ou infirmer les choix. Cette sélection initiale doit être soumise à l'approbation du comité de pilotage.

Il est possible de hiérarchiser l'intérêt des arbres (intérêt pour le recenseur, intérêt communal, cantonal, départemental, régional, national). Il est opportun de faire valider la sélection par des personnes ayant une expérience nationale dans le domaine.

La pratique révèle que les critères d'intérêt des recenseurs sont très disparates et pas toujours liés à la particularité intrinsèque de l'arbre (il peut, par exemple, s'agir de relation affective liée à des événements familiaux associés à l'arbre ; l'arbre peut aussi être recensé pour devenir un argument destiné à contrarier un projet d'urbanisme ou pour conforter des relations de voisinage conflictuelles).

La sauvegarde et la mise en valeur

■ Outils réglementaires et législatifs permettant de protéger les arbres

De nombreux textes législatifs répartis dans différents codes (civil, environnement, forestier, pénal, rural, urbanisme, ...) permettent de protéger les arbres, les alignements, les parcs et les forêts. D'autres outils tels que le Label national « Arbre remarquable de France » de l'association ARBRES, les chartes de l'arbre et bien d'autres moyens permettent de protéger les arbres.

La fiche Arbre en Questions « La protection réglementaire des arbres » décrit tous ces outils.

Cette fiche ou d'autres documents reprenant ces informations peuvent être diffusés auprès des propriétaires et des gestionnaires.





INVENTAIRE, SAUVEGARDE & MISE EN VALEUR

DES ARBRES REMARQUABLES

■ Les soins à apporter aux arbres

Avant toute intervention, il est nécessaire d'observer l'arbre et d'identifier de façon raisonnée les soins à lui apporter. Il est possible pour cela de se faire aider par un expert en arboriculture ornementale qui effectuera un diagnostic. Il peut s'agir d'opération d'élagage, de haubanage, de pose d'étais, de traitement phytosanitaire, d'intervention sur le sol, ... Toutes ces opérations étant généralement menées sur des vieux arbres fragiles, il est très important de s'adresser à des entreprises qui ont l'expérience de ce type de travaux et qui travaillent dans « les règles de l'art ». *La fiche Arbre en Questions « La protection des arbres » décrit toutes les précautions à prendre pour protéger physiquement les arbres. Elle peut également être diffusée.*

■ La mise en valeur de l'environnement des arbres

Il arrive que des arbres exceptionnels soient entourés d'un environnement dégradé (réseau aérien, signalétique sauvage, ...). La mise en valeur des arbres doit alors être associée à l'amélioration de son environnement proche. Des études paysagères de mise en valeur des arbres et de leur environnement peuvent être demandées à des paysagistes qui prendront soin de ne pas altérer les milieux naturels dans lesquels vivent ces arbres. Si les arbres sont destinés à être visités par le public, des moyens appropriés seront mis en place pour éviter leur dégradation (notamment pour empêcher le compactage du sol colonisé par les racines).

Des aides financières peuvent être prévues de façon à inciter les propriétaires à mettre en valeur les arbres et leur environnement.

Les arbres remarquables forment un patrimoine vivant qui évolue au cours du temps.

Des visites régulières (bisannuelles par exemple) permettent d'identifier ces changements, de rester en contact avec les propriétaires et de les conseiller.

■ L'approfondissement des connaissances sur les arbres

Des recherches historiques peuvent être menées dans les archives pour connaître le passé des arbres inventoriés, identifier leur âge, connaître les événements, les coutumes, les légendes qui leurs sont associés. Les cartes postales anciennes peuvent aussi apporter des informations intéressantes.

Les peintures, les gravures, la littérature et autres représentations artistiques donnent une vision sensible du végétal.

Des campagnes photographiques menées par des professionnels ou par des amateurs (sous forme de concours par exemple) apportent un regard nouveau sur ces sujets et permettent de garder leur mémoire.

■ Faire connaître les arbres

La diffusion des informations concernant les arbres remarquables doit être réfléchie. Dans certain cas, la divulgation de ces informations peut être préjudiciable aux arbres, aux sites ou à leurs propriétaires. Tous les arbres remarquables ne peuvent pas être visités. Certains se trouvent dans des propriétés privées et la volonté des propriétaires doit être respectée scrupuleusement.

D'autres peuvent être fragiles ou dans des milieux naturels sensibles et ne pourraient pas supporter une pression trop importante des visiteurs (asphyxie du sol par tassement des piétons par exemple).

Avant de faire connaître les arbres, il est nécessaire qu'ils soient protégés par des moyens réglementaires et législatifs appropriés pour éviter la vente précipitée, à des marchands de bois, des arbres ayant une valeur marchande par des propriétaires non scrupuleux.

■ Informer les personnes et organismes directement concernés

Les propriétaires et les gestionnaires des arbres remarquables doivent, bien sûr, être informés (ils ne sont pas toujours conscients de la valeur de leur bien). Les recenseurs seront, eux aussi, heureux d'identifier de nouveaux arbres. Il est aussi nécessaire d'informer les maires des localités concernées, le Conseil Général, le Conseil Régional, les Archives Départementales, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt (DDAF), le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE), la Direction Régionale de l'Environnement (DIREN),... Ces différentes structures pourront intégrer ces informations dans leurs bases de données ou sur leur Système d'Information Géographique (SIG) si elles en sont dotées. Elles pourront aussi faire valoir l'intérêt de ces arbres lors d'aménagements ou autres interventions prévues à proximité de ces derniers.





INVENTAIRE, SAUVEGARDE & MISE EN VALEUR DES ARBRES REMARQUABLES

Informer le grand public

Si les conditions sont favorables, que des aménagements ont été réalisés pour que les arbres ne soient pas altérés et que les propriétaires ont donné leur accord, il est possible de faire connaître ces arbres au grand public. Si toutes ces conditions ne sont pas réunies, il est possible de les présenter sans les localiser.

La connaissance des arbres remarquables par le grand public est un moyen efficace de les protéger ; le public s'attache à ces arbres et réagit lorsqu'ils sont menacés.

Les moyens de communication sont nombreux :

- Livres, guides,
- Circuits figurant sur des cartes et repérés sur le terrain par une signalétique spécifique,
- Visites guidées,
- Films,
- CD-Rom,
- Affiches,
- Expositions itinérantes (catalogue),
- Conférences,
- Cartes postales,
- Calendriers, Cartes de vœux,
- Reportages dans les médias,
- Actions auprès des enfants,
- Événements festifs et culturels exceptionnels ou réguliers (le 25 novembre à la S^{te} Catherine par exemple) autour des arbres remarquables.

L'arbre remarquable est un sujet très fédérateur qui est unanimement apprécié. Par le biais de ces arbres, il est possible de faire passer auprès du grand public des messages sur la bonne gestion des arbres plus communs qui composent nos paysages et que nous laisserons à notre tour en héritage.

Adresses utiles :

Arbres Remarquables : Bilan, Recherches, Etudes et Sauvegarde • ARBRES
Maison des Associations • B n°17 - 181, avenue Daumesnil - 75012 PARIS
Tel : 06 32 30 10 28 • a_arbres@arbres.org - www.arbres.org

Groupeement des Experts et Conseils en Arboriculture Ornementale - GECAO

19, rue Camille Jullian • 87000 LIMOGES
Tel : 05 55 11 36 75 • Fax : 04 77 35 30 79 • exp.arbo@libertysurf.fr

Cercle de qualité de l'arboriculture ornementale SEQUOIA

79, avenue de la Cour de France • 91260 JUVISY SUR ORGE
Tel : 01 69 45 28 00 • Fax : 01 69 45 20 45 • info@sequoia-online.com • www.sequoia-online.com

Bibliographie :

- " La feuille d'A.R.B.R.E.S. " dont différents articles du Professeur Robert BOURDU (Bulletin de l'association A.R.B.R.E.S.)
- Guide d'inventaire des arbres remarquables - Secrétariat d'Etat à l'environnement, Mission du Paysage - Mars 1990
- Différents guides locaux des arbres remarquables.

Augustin BONNARDOT
Octobre 2004

